

trebalancer dans l'imagination de personne. Il y aurait plutôt à redouter les spéculations criminelles des individus qui seraient assurer leurs propriétés à un taux fort au dessus du prix réel, et qui mettraient à dessein le feu à leur maison. Il s'en trouve bien qui coulent bas leur navire en mer, pour toucher une prime d'assurance supérieure à la valeur du bâtiment.

La spéculation en tous genres est entrée si avant dans l'esprit du siècle ! Soyez sûr que Robert-Macaire, le grand industriel, n'a pas dû négliger ce tour-là.

Enfin, n'oubliez pas les *circonstances atténuantes* si rassurantes et si propices pour les criminels. Il est trop vrai, pour nous occuper seulement de la France, que, dans quelques-unes de nos provinces, les incendiaires ne sont pas rares. Il y a des passions basses, des haines féroces et cachées qui n'oseraient pas se satisfaire par l'assassinat, car l'assassinat laisse des traces de sang ; il peut entraîner une lutte, et puis il exige une arme, toutes choses qui effraient les scélérats peureux. L'incendie est plus commode : un bouchon de paille déposé sous une porte, une allumette jetée dans une meule de foin, clandestinement, la nuit ; c'en est assez. De même que tous les forfaits les plus hideux, le crime d'incendie a dû se multiplier sous l'influence des dispositions philanthropiques d'un grand nombre de jurés. Punir de mort un pauvre incendiaire ! horreur ! Il s'est peut-être brûlé le bout des doigts en mettant le feu ! n'est-ce pas déjà un châtement ? Quant aux incendiés, aux malheureux ruinés ou dévorés par les flammes, c'est ce dont les philanthropes s'inquiètent le moins.

Peut-être vous rappelez-vous ce Jean Boudrier, qui s'était débarrassé de son père en mettant le feu, non sans une longue préméditation, à une grange où le vieillard dormait. Incendiaire et parricide tout à la fois ! C'était assez complet en son genre. Eh bien ! il s'est rencontré dans le département de l'Isère un jury qui a trouvé en cette affaire des circonstances atténuantes. Comment voulez-vous qu'on refuse la même faveur aux individus qui se bornent à brûler des maisons où leur père ne couche pas ?

TH. MURET.

#### AVIS.

M. le Directeur de l'ARCHICONGRÉGATION DU TRÈS-SAIN ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE recevra avec édification, de quelque part qu'elles viennent, des demandes de recommandation aux prières de l'ARCHICONGRÉGATION. Mais il prie les personnes qui les lui enverront par la poste de vouloir bien faire affranchir leurs lettres.

L'*Aurore* contient dans son numéro de samedi une correspondance où nous sommes tellement intéressés que nous nous trouvons dans l'obligation de la reproduire. En faisant cette démarche, que notre position et notre devoir nous imposent, nous émettons le vœu qu'à l'avenir on ne donne pas ainsi l'occasion à des querelles publiques, qui, dans de telles circonstances, sont presque des scandales.

Permettez moi de vous communiquer la circulaire ci-dessous, qu'une indiscretion bien pardonnable vient de faire tomber entre mes mains.

(Ici est rapportée la circulaire de M. le curé de Québec.)

Voici maintenant les réflexions que cette mystérieuse communication fait naître en plus d'un endroit. On ne conteste pas à M. Baillargeon le droit d'aviser ses amis, et même tout le clergé s'il le désire, (pourvu que celui-ci y consente,) dans son encouragement à donner à tel ou tel organe de la presse ; mais on aimerait dans ce système un peu plus de franchise : on voudrait qu'on avouât tout haut ses plans et ses sympathies, sûr qu'on est que ces plans sont des plus sages, ces sympathies des plus édifiantes. Et tout d'abord, on eût été très édifié de voir moins de malignité dans l'annonce plus que gratuite que le clergé de Québec ne contribue en rien au projet annoncé du journal de Québec. Mais il me semble, Messieurs, que personne ne vous en accuse. Et quand cela serait, serait-ce pour vous une opprobre ou un malheur ? Qu'a fait ce journal annoncé pour vous mettre ainsi tout en émoi ? Pourquoi donc apprendre aux deux districts que vous n'avez qu'un seul papier ? Non qu'on veuille croire qu'il ne soit pas digne de votre honorable prédilection ; nous l'estimons ici autant que vous. Mais pourquoi venir faire une propagande de coterie ailleurs que chez vous, comme si le clergé et le pays ne devaient trouver de matières religieuses de bon aloi, ailleurs que dans la feuille que vous couvrez de votre puissante égide ? On ne peut se tromper sur ces intentions que vous manifestez de faire opposition au journal de Québec d'abord, au Journal religieux de Montréal ensuite, par des moyens peu honorables à mes yeux. Quand on est puissant comme vous, quand on est fort de ses louables intentions surtout, on ne se cache pas ainsi. Le public eût été réjoui d'apprendre qu'après avoir échoué (disent des médisans et des jaloux) dans votre brillante expédition de l'été dernier, vous n'avez pour cela mis bas les armes ; mais que vous alliez rentrer en campagne, au moment de la chute des feuilles. Et vous eût aussitôt crié ; courage, braves gens qui allez en guerre : Que Dieu et aussi la charité vous soient en aide !

Ici on agit plus franchement. Les plans, on les met au grand jour ; les besoins, on les avoue sans honte ; les secours, on les demande sans façon et surtout sans mystère ; l'opposition systématique, on ne la connaît que quand on en est la victime. Et par ce qu'on pense que le soleil lui-même pour tout le monde, on laisse vivre tout ce qui a vie, tout ce qui veut essayer de l'existence,

sans penser à supplanter personne. C'est moins rusé, mais c'est plus honnête.

A présent, Mr. l'Éditeur, je m'attends qu'on va m'accuser de calomnie ; qu'on va prétendre que les motifs de la maladroite circulaire sont jugés témé- rairement. On sera bien d'essayer à la justifier, car elle en a besoin. Mais on ne parviendra pas à la justifier du dommage qu'elle a prétendu causer au Journal de Québec et à toute autre feuille qu'elle n'aurait pas recommandée. J'ai l'honneur, etc.

Un ami de la liberté de la presse.

La liberté de la presse est si sacrée à nos yeux, que plus la persécution contre elle part de haut, et plus aussi elle doit être frondée. Nous déplorons la démarche indiscrette qui a excité les justes récriminations que nous regardons comme un devoir de publier, et nous faisons des vœux pour qu'elles puissent prévenir dorénavant des procédés de pareille nature. En Canada surtout où l'on a tant besoin de la dissémination des lumières, c'est une espèce d'impitoyable de paralyser ceux qui ont le patriotisme de sacrifier leur temps leurs talents et leur avenir à l'exercice de la presse dont les bienfaits sont signalés et si nécessaires surtout dans notre époque de crise.—*Note de l'Éditeur de l'Aurore.*

#### BULLETIN.

Les élections municipales sont terminées. Les noms des officiers élus nous furent donnés trop tard pour trouver place dans notre dernier No ; nous les donnons plus bas. En général, les élections rencontrent l'approbation de nos concitoyens et tranquilisent sur la future administration de notre cité.

La nouvelle la plus importante concernant le Canada, est celle donnée par le *Canadien*, de l'approbation la plus complète de l'administration actuelle par le gouvernement de la métropole.

La navigation est fermée depuis huit jours sur la ligne du lac Champlain. Les Bâtimens qui font le service du St.-Laurent, se sont trouvés subitement arrêtés par les glaces à la même date, et plusieurs n'ont encore pu regagner leurs stations d'hivernement.

Le commerce est dans un état de stagnation extraordinaire. Heureusement la classe ouvrière et la classe pauvre n'en souffriront pas immédiatement ; car les denrées sont à très-bas prix et les articles de première consommation à 40 ou 50 pour cent meilleur marché que l'année dernière. Les banqueroutés multipliés et successives qui sont venues épouvanter le haut commerce et la finance depuis quelques mois, ont atteint peu de maisons canadiennes.

En Angleterre, on se préoccupe vivement d'un nouveau traité de commerce avec la France. On ne saurait prévoir l'issue des négociations, car si d'un côté les cabinets paraissent se rapprocher, de l'autre les industries rivales sont un obstacle sérieux à un arrangement définitif.

En Irlande, O'Connell, qui a résigné ses fonctions de lord maire de Dublin, pour se livrer plus librement à son œuvre d'émancipation, fit allusion au Canada dans une assemblée en faveur du rappel. Il cita l'énergie des Canadiens, qui viennent d'obtenir un ministère vraiment national, comme un exemple et un encouragement pour les Irlandais, quand ils voudront s'unir et demander justice. Il ajouta toutefois que le ministère avait fait preuve de faiblesse par ses concessions ; et il prédit comme conséquence la décadence de l'empire. On pense bien que nous faisons là-dessus les réserves de droit ; car nous pensons nous que toutes les concessions faites à la justice d'une cause consolident, au lieu de l'ébranler, un gouvernement quelconque. L'Angleterre ne sera jamais plus puissante que du moment où, respectant les droits de chacun, elle mettra ses colonies sur un pied de juste et intelligente égalité sociale.

La nouvelle de la maladie dangereuse du Czar ne s'est point confirmée. Celle de la retraite des troupes employées à la désastreuse guerre de la Circassie paraît de plus en plus certaine.

Le traité des douanes franco-Belges paraît plus éventuel que jamais. On ne parle que de protestations des industriels des deux pays contre le projet d'union. Il paraîtrait que bien peu de personnes gagneraient à son exécution, et il a cessé d'être populaire.

La porte a confirmé la déposition du prince Michel en Serbie, et la confirmation du nouveau Souverain Alexandre Georgewitch. Le premier s'est retiré en Autriche au grand déplaisir de la Russie. Les consuls attendent les ordres de leurs gouvernements.

Les affaires ecclésiastiques de Portugal ne sont pas plus favorables. On assure que Mgr. Capaccini a reçu de la cour de Rome de nouvelles instructions, fixant les bases sur lesquelles doivent se fonder les négociations entamées avec le gouvernement de Dona Maria.